

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et quatorze octobre à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

**Procuration** : Madame Florence ANDRE

**Convocation en date du 06 octobre 2023**

**Nombre de membres en exercice** : 6

**Présents** : 5

**Objet** : TRANSFERT DE PROPRIETE DE PARCELLES : DOSSIER BOUBENC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la demande Madame Marianne DENOIS DE SAINT MARC et de Monsieur ZELLEKE Solomon visant à obtenir la délivrance d'un arrêté individuel d'alignement au droit de la parcelle section AB n° 284, afin de pouvoir engager son projet de construction d'un garage sur le hameau de Boubenc.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites, le plan de bornage et la demande d'arrêté d'alignement correspondant à cette affaire.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais seront pris en charge par Madame Marianne DENOIS DE SAINT MARC et Monsieur ZELLEKE Solomon.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites et le plan de bornage réalisé par le géomètre OHNIMUS Jacques à SISTERON présenté ;
- Valide la demande d'arrêté individuel d'alignement au droit de la parcelle section AB n° 284 ;
- dit que les frais de géomètre seront à la charge de Madame Marianne DENOIS DE SAINT MARC et de Monsieur ZELLEKE Solomon.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 octobre 2023.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

